



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 juin 2021**

Délibération n° 2021-0573

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Economie circulaire - Cession, à titre gratuit, au Foyer Notre Dame des sans abri - Prolongement de convention avec Cagibig pour un projet de mutualisation de matériel technique à destination des acteurs de l'événementiel - Prolongement de la durée d'accompagnement financier de l'association La P'tite Rustine

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 4 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Sophia Popoff

Affiché le : mercredi 23 juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mmes Dromain, Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, MM. Smati, Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : MM. Ben Itah, Benzeghiba (pouvoir à M. Longueval), Mme Burillon (pouvoir à Mme Vullien), MM. Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Subaï (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro).

Conseil du 21 juin 2021**Délibération n° 2021-0573**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Economie circulaire - Cession, à titre gratuit, au Foyer Notre Dame des sans abri - Prolongement de convention avec Cagibig pour un projet de mutualisation de matériel technique à destination des acteurs de l'événementiel - Prolongement de la durée d'accompagnement financier de l'association La P'tite Rustine**

service : Délégation Développement responsable - Direction innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibérations du Conseil n° 2018-2740 du 27 avril 2018 et n° 2019-3624 du 24 juin 2019, la Métropole de Lyon a lancé deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) qui ont permis de soutenir des projets d'économie circulaire. Parmi les formes de soutien, la Métropole prévoyait des soutiens financiers ainsi que la mise à disposition de produits ou matières premières secondaires.

II - Le Foyer Notre Dame des sans-abri (FNDSA) - Diversification des activités de l'atelier vélo autour du vélo à assistance électrique (VAE) : don de 8 vélos en fin de vie de la flotte de la Métropole

Le FNDSA a candidaté à cet AMI pour développer une nouvelle boucle d'économie circulaire autour des VAE *via* la collecte, la réparation et la revente de ces vélos à prix solidaire. Cette nouvelle activité s'intègre dans une activité existante de collecte, de réparation et de revente de vélos classiques. Le FNDSA a été retenu pour un soutien financier et a formé ses encadrants techniques à la réparation de VAE, ce qui a permis de réparer et de revendre quelques dizaines de VAE récupérés auprès d'acteurs de la vente en ligne. Il n'a désormais pas accès à de nouveaux gisements pour pérenniser cette activité nouvelle.

La Métropole possède un parc de 120 vélos, dont 89 VAE, mis à disposition des agents de la Métropole. Lors des opérations d'entretien réalisées par l'atelier de l'unité logistique véhicules légers, un diagnostic est réalisé pour évaluer le montant des réparations. Lorsque le montant des travaux ne semble pas opportun vis-à-vis d'un équipement neuf, les équipements sont jusqu'à présent détruits.

Il est proposé, dans le cadre de cette délibération, de donner 8 vélos de la flotte en fin de vie, 5 VAE et 3 vélos classiques, au FNDSA.

La valeur vénale de ces vélos réformés est estimée à 200 € pour les vélos classiques et à 500 € pour les VAE. Leur cession à titre gratuit n'est possible que si le bénéficiaire poursuit un but d'intérêt général, ce qui est le cas de l'atelier de réparation des VAE du FNDSA :

- en fournissant un support d'activité à des personnes en insertion, 4 postes en contrat à durée déterminée d'insertion,

- en donnant une deuxième vie à des produits ou pièces qui auraient été jetées, environ 20 kg par vélo de déchets avec des produits particulièrement consommateurs de ressources et producteurs de déchets toxiques, les batteries,

- et en les revendant à un prix moyen de 350 € pour les VAE, correspondant à la valorisation apportée par le FNDSA pour la réparation, ce qui rend la mobilité électrique accessible notamment à des personnes avec de faibles revenus, et à environ 100 € pour les vélos musculaires.

Par ce don de vélos au FNDSA, la Métropole s'exonère du coût du recyclage ou de la destruction de matériel en fin de vie. Elle soutient également la réalisation d'un projet associatif en accord avec sa politique publique d'insertion sociale et de mobilité durable.

Une convention formalisera le don au FNDSA et autorisera l'association à revendre ce matériel recyclé à prix solidaire. Ce prix correspondra au coût de réparation réalisée par le FNDSA.

III - Cagibig - Mutualisation de matériel technique à destination des acteurs de l'événementiel - prolongation de la durée d'accompagnement financier

La crise sanitaire et les mesures prises pour faire face à la pandémie de la COVID-19 ont fortement impacté le modèle économique de plusieurs projets accompagnés dans le cadre de l'AMI.

Par délibération du Conseil n°2020-0316 du 14 décembre 2020, 6 projets sur 9 ont fait l'objet d'un avenant prolongeant la durée des conventions d'attribution de subvention de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" jusqu'au 30 juin 2021.

La présente délibération propose, de nouveau, de prolonger la durée de l'accompagnement de 18 mois pour le projet de mutualisation de matériel technique à destination des acteurs du secteur de l'événementiel porté par l'association Cagibig. En effet, ce projet s'adressant aux acteurs de l'événementiel, qui est toujours en crise, il n'a pas pu atteindre ses objectifs malgré les 6 mois supplémentaires.

Parallèlement, par délibération du Conseil n° 2019-3749 du 30 septembre 2019, la Métropole a procédé à l'attribution dans le cadre de l'appel à projets "équipements culturels à usage partagé", d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Cagibig. Cet appel à projets permet d'amorcer, de développer ou de consolider des projets de mutualisation et de partage de ressources au bénéfice d'acteurs culturels.

Compte tenu de la situation sanitaire qui a stoppé durablement l'activité événementielle, l'association n'a pas pu mener à bien son projet. Il est donc proposé de prolonger d'un an la durée de la convention par avenant. Ayant été notifiée le 7 novembre 2019 pour une durée de 2 ans, la convention devait prendre fin le 7 novembre 2021. Il est proposé qu'elle soit prolongée jusqu'au 7 novembre 2022.

IV - La P'tite Rustine - Mon Vélo pour 10 ans - prolongement de la durée d'accompagnement financier

Pour les mêmes raisons, l'association La P'tite Rustine a pris du retard du fait de la crise sanitaire dans la mise en place du projet "Mon vélo pour 10 ans", qui consiste à proposer un programme d'échange de vélos enfant au fur et à mesure de leur croissance. Ainsi, l'association récupère et remet en état des vélos pour enfants de 14 à 24 pouces, puis les met à disposition des familles par un système d'abonnement, permettant aux enfants d'accéder à un vélo adapté à leur taille de leurs 4 ans à leurs 14 ans.

La présente délibération propose, de nouveau, de prolonger la durée de l'accompagnement de 18 mois ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la cession par la Métropole, à titre gratuit, de 8 vélos de la flotte en fin de vie, 5 VAE et 3 vélos classiques, au FNDSA dans le cadre du soutien au développement de leur atelier de réparation de VAE,

b) - la convention à passer entre la Métropole et le FNDSA définissant les modalités de cette cession, notamment la revente à prix solidaire,

c) - l'avenant prolongeant la durée de la convention d'attribution de la subvention de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" au 31 décembre 2022 pour l'association Cagibig,

d) - l'avenant prolongeant la durée de la convention d'attribution de la subvention "équipements culturels à usage partagé" au 7 novembre 2022 pour l'association Cagibig,

e) - l'avenant prolongeant la durée de la convention d'attribution de la subvention de l'AMI "économie circulaire, zéro gaspillage" au 31 décembre 2022 pour l'association La P'tite Rustine.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdits avenants et conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 juin 2021.